

vient à notre pays, n'est pas peu considérable, puisque le Pape c'est le Vicaire même de Jésus-Christ ; celui qu'il a établi au plus haut degré ici-bas, le dépositaire de son pouvoir ; celui qui préside à toutes les destinées de l'Eglise ; celui qui dans la personne auguste de Léon XIII glorieusement régnant, domine le monde entier, par la lumière de la doctrine dont il l'éclaire ; par la clairvoyance du zèle et l'ardeur de la charité, qui attirent les regards de toutes les nations de la terre vers le Siège Apostolique et ramènent à la foi ; par la sagesse profonde qui le fait choisir pour arbitre dans les différends entre nations.

Aussi son intervention dans la question si longtemps débattue des écoles du Manitoba est-elle un avantage inappréciable pour tous les citoyens de notre pays et spécialement pour nos malheureux coréligionnaires du Manitoba. C'est en vertu du pouvoir suprême qu'il tient de Jésus-Christ, que Léon XIII nous rappelle dans sa admirable encyclique les principes de l'Eglise en matière d'éducation ; qu'il déclare le règlement Laurier-Greenwood "défectueux, imparfait, insuffisant" ; qu'il enseigne à tous les catholiques et citoyens leurs devoirs pour l'avenir relativement à cette question ; qu'il exhorte à l'unité d'action sous la direction des évêques, dont il loue et approuve la conduite en termes formels, pour que justice soit rendue à nos frères du Manitoba. Cette parole pleine d'autorité qui nous vient des hauteurs du Vatican avec une bonté toute paternelle, ne peut manquer d'être entendue, de produire chez tous les catholiques une reconnaissance profonde et une filiale soumission, et de nous procurer, par l'obéissance aux directions épiscopales comme le veut le Saint Père, ce grand bien de la paix et de l'harmonie des intelligences et des volontés.